

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (C.J.P.)

Un organisme PAR et POUR les jeunes

Le 12 avril 2022
À Dartmouth, NÉ

COMMUNIQUÉ – DÉPÔT DU PROJET DE LOI CONCERNANT L'ÉDUCATION

Le Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse (C.J.P.) accueille avec enthousiasme le dépôt du projet de loi intitulé *Loi concernant l'éducation acadienne et francophone*.

Depuis la réforme d'éducation en langue anglaise de 2018, le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) fait des démarches afin de solidifier la reconnaissance légale des droits garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés* à la communauté acadienne et francophone de la province. Bien que la jeunesse acadienne et d'expression française bénéficie d'une éducation de qualité grâce à la création du CSAP depuis plus de 25 ans, celle-ci s'inquiète du manque d'obligation légale de la province à protéger ce conseil scolaire unique.

« Ce projet de loi pourrait assurer la place de l'éducation en français à travers la province et solidifier le développement identitaire des jeunes francophone », affirme Daphnée de Lamirande, présidente du CJP.

La jeunesse acadienne et d'expression française de la province se réjouit à l'idée d'un droit à l'éducation en français mieux protégé. Il remercie les efforts assidus du CSAP dans les démarches de préservation de ce droit.

-30-

À propos du Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse

Le CJP est un organisme à but non-lucratif géré PAR et POUR la jeunesse acadienne et d'expression française de 12 à 25 ans de la Nouvelle-Écosse. Il représente et défend les intérêts de celle-ci, ainsi que lui fournit une animation et un encadrement en français lui permettant de développer sa fierté linguistique et culturelle pour qu'elle exerce son plein leadership dans les communautés.



@boomdanstaface



Conseil jeunesse provincial
de la Nouvelle-Écosse (C.J.P.)

54, rue Queen
Dartmouth, N-É, B2Y 1G3
direction@cjpne.ns.ca
(902) 433-2084
www.conseiljeunesse.ca